

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 0  
Date de la Convocation : 11/03/24  
Date d'affichage : 11/03/24

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°240331 : Demande de subventions - budget 2024

L'association de la Croix-Rouge des pays de Veyle dont le siège est à Vonnas a pour objet la distribution de paniers alimentaires secs et frais aux personnes les plus démunies, vente de vêtements à prix réduits, aide aux jeunes en difficultés scolaires et aux adultes.

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 27 janvier 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte le CERFA de demande de subvention et un document récapitulatif des aides.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association de la Croix-Rouge de Vonnas une subvention de 50 euros (en faveur de l'aide aux personnes les plus démunies). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le 21 mars 2024

Le Maire  
Dominique BOYER

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



1

